

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

SAMEDI 11 SEPTEMBRE 2021

POURQUOI VENIR ?

Une Assemblée Générale est avant tout le moment des bilans et des orientations : bilans légaux (moral et financier), mais aussi des actions passées et des projets en cours ou à venir. C'est le moment privilégié pour réfléchir, dialoguer, critiquer, orienter...

Met'Assos est une association loi 1901 ! Outre l'aspect désintéressé de sa gestion, la particularité d'une association est d'être gérée par ses adhérents.

Vous avez donc un droit de regard sur son fonctionnement, sa gestion, ses orientations...

L'ÉLECTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Les adhérent·e·s élisent chaque année pour un mandat de 1 an (renouvelable) leurs représentant·e·s au Conseil d'Administration (CA) composé de 8 membres bénévoles, qui mettent en œuvre les orientations de l'association, décident et gèrent son fonctionnement.

Ils seront amenés à désigner un bureau composé de 2 à 4 membres.

Les membres sont élus au **scrutin secret** par l'Assemblée Générale parmi les membres actifs et les membres d'honneur. Les membres sortants sont rééligibles sans limite sur le nombre de mandats consécutifs.

Seuls les membres d'honneur et les membres actifs à jour de leur cotisation, âgés d'au moins 16 ans peuvent se présenter au Conseil d'Administration.

Si vous souhaitez :

- ➔ travailler au sein d'une équipe de bénévoles ;
- ➔ contribuer à la réflexion et aux travaux engagés ;
- ➔ participer activement au développement de l'association Met'Assos.

Pourquoi ne pas proposer votre candidature ?

Vous êtes intéressé·e par un poste au Conseil d'Administration ?

Pour en savoir plus, contactez la direction au 01 30 44 37 67 ou par mail : presidence@metassos.fr